



# CONTOPP®

**FIBRES COMPOSITE DUREMIT**

Référence : 20.908

## Fonction

- Augmentation de la résistance grâce à une amélioration synthétique de la technique des polymères la plus récente.
- Réduction du risque de fissures grâce une armature en fibres
- Réduction en fonction de la résistance de l'épaisseur nominale de la chape sur un minimum de 35 mm<sup>1)</sup>
- Amélioration de la maniabilité grâce à la plastification
- Réduction de la cote de retrait
- Désormais avec des pigments justificatifs actifs à la lumière UV pour la vérification semi-quantitative dans la chape ciment

## Domaine d'application

- Remplacement des armatures en treillis dans les chapes.
- Réalisation de chapes adhérentes et de chapes flottantes de qualité supérieure avec des agrégats d'une granulométrie maximale de 8 mm.
- Pour la réalisation de constructions spéciales en couches fines hors normes.
- Confection de chapes prévues pour un chauffage par le sol
- Adapté aux locaux humides et aux zones extérieures

## Caractéristiques

Couleur :	blanc à beige
Pigments pour vérification :	fluorescente jaune
Consistance :	pâteuse
Temp. de mise en œuvre :	supérieure à +5 °C
Conservation :	environ 9 mois – stocker à l'abri du soleil et du gel
Conditionnement :	Tonnelets à bague élastique de fermeture : 30 kg nets

Modèle de mélange	Matériaux	Standard	Modèle 1	Modèle 2	unité / m <sup>3</sup>
	Ciment	315	315	315	315
Agrégat <sup>2)</sup>	1500	1500	1500	1500	kg
Fib. Duremit	-	3,15 <sup>3)</sup>	6,3 <sup>3)</sup>		l
eau/ciment	env. 0,70	env. 0,50	env. 0,45		l

Résistance	Critère (après 28journs)	Standard	Modèle 1	Modèle 2	unité
	Résistance à la flexion	F4	F7	F8	MPa
	Résistance à la pression	C20	C40	C50	MPa

1) pour l'emploi des constructions spéciales aux couches minces des directives d'utilisation séparées sont valables.

2) conformément à la norme NF EN 13139

3) correspond à 1,0 et 2,0 V-% du poids du ciment. Ce mortier de chape idéal sera obtenu uniquement à condition de respecter les indications ci-dessous relatives à la mise en œuvre.



## Fiche technique

### Matières de base

- CEM I ou CEM II (A recommandé) 32,5 R conformément à la norme NF EN 197
- Agrégat conforme à la norme NF EN 13139

### Formule

- Respecter le dosage (1,0 - 2,0 V-% du poids du ciment).
- Incorporer le produit au mélange gâché.
- Rapport eau/ciment < 0,50. La quantité d'eau de gâchage nécessaire est sensiblement réduite. Tenir compte d'une économie d'eau de 30 à 40 % !
- Observer un temps de malaxage d'au moins deux minutes après incorporation de tous les composants.

### Compatibilité avec les produits de la gamme CONTOPP®

Ne pas utiliser CONTOPP® Fibres Composite Duremit en combinaison avec d'autres produits de la gamme CONTOPP®; son efficacité serait compromise !

### Sécurité

- L'utilisation de nos produits exige le respect de l'hygiène industrielle générale.
- CONTOPP® Fibres Composite Duremit est exempt de chlorure, de solvant, de pH neutre et sans danger pour l'environnement.
- Si les conditions de stockage sont respectées, nos produits ne se désagrègent pas.
- La stabilité et la réactivité du produit restent donc intactes si le stockage ne dépasse pas 12 mois.
- Vous trouverez de plus amples informations concernant l'utilisation produits Fibres Composites CONTOPP® en consultant nos fiches de sécurité.

### Normes et directives de contrôle

- DTU 26.2, 52.1, 53.1, 53.2, 51.1, 51.11, 51.2, 59.3, 65.7, 65.8.
- NF EN 13139 : Granulats pour mortier
- NF EN 197-1: Ciment – partie 1: Composition, spécifications et critères de conformité des ciments courants (cf. information CONTOPP® CEM II)

### Commentaire

Les matières premières que nous utilisons et nos produits finis sont soumis à de sévères contrôles de qualité par l'usine.

L'utilisation de ce produit exclut celle de tout autre adjuvant d'autres marques.

Nous attirons l'attention sur la nécessité de vérifier si nos produits et nos procédés sont bien adaptés aux conditions de chantier envisagées. La qualité du sable et du ciment ainsi que le respect des règles techniques en vigueur en ce qui concerne les proportions du mélange et la mise en œuvre sont déterminants pour la qualité de la chape. Etant donné que nous ne pouvons contrôler ni les conditions de chantier, ni l'exécution de celui-ci, les indications figurant sur cette fiche ne peuvent en aucun cas induire la responsabilité directe légale de la société Knopp. La présente fiche technique remplace tous les exemplaires précédents perdant toute validité de ce fait.

### Mise à jour

16.12.2015

## INDICATIONS RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE

## INDICATIONS SPECIFIQUES

## INDICATIONS GENERALES